ARRÊTÉ N°2026/128

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE 2

COMMUNE DE JAUX

- A R R Ê T É D U M A I R E —
Réglementant la circulation et le stationnement en raison de travaux de signalisation horizontale et verticale rue des Métiers –ZAC de JAUX à JAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JAUX (Oise)

En raison des travaux,

VU les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles 97 et 98 du Code de l'Administration Communale, ce dernier modifié, par les dispositions de la Loi N° 4O7 du 18 Juin 1966,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de signalisation horizontale et verticale dans la rue des métiers – ZAC de JAUX à effectuer par la SAS GROUPE HELIOS sis à SANTES (59211) –Pt Fluvial – 1ère avenue, des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

A R R Ê T É :

ARTICLE 1 :
A compter du 23 Octobre 2026 et pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle fin des travaux : 23 novembre 2026) de 7h30 à 17h00, la circulation sera faite en alternat avec basculement sur la chaussée opposée, limitée à 30km/h et réglée par manuellement dans la rue des métiers, ZAC de JAUX à JAUX. Le stationnement sera également interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 :
La signalisation nécessaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante

ARTICLE 3 :
Toute contravention au présent arrêté, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la Loi.

ARTICLE 4:
Monsieur le Commissaire de la Police Nationale de Compiègne sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commissaire de la Police Nationale de Compiègne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Compiègne
- Monsieur Stéphane SADONN, SAS GROUPE HELIOS

ARTICLE 6 :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans les deux mois à compter de sa notification.

MAIRIE DE JAUX (OISE)

Fait à JAUX, le 21 octobre 2026
Le Maire,

Sidonie MUSELET